

Secteurs territoriaux de la Direction Départementale des Territoires



Initiateur : Direction Départementale des Territoires.

Date effet : 1^{er} juillet 2015.

Les missions essentielles :

- Mettre en oeuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires,
- Connaître et veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux,
- Mettre en oeuvre les politiques agricoles et développer des filières de qualité,
- Mettre en oeuvre les politiques en matière d'environnement, d'urbanisme, de logement, de construction et de transport,
- Prévenir les risques naturels.